



FRAKTION



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 janvier 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Défense concernant l'armée luxembourgeoise.

Dans une interview de Monsieur Hans-Peter Bartels accordée au journal allemand « *Welt am Sonntag* » le 5 janvier 2020, le commissaire parlementaire aux forces armées « *Wehrbeauftragter des Deutschen Bundestages* » a évoqué notamment le manque de personnel au sein de l'armée allemande qui a atteint un niveau record et les difficultés auxquelles l'armée se voit et se verra confrontée compte tenu des nouveaux défis et de la complexité grandissante des contextes géopolitiques.

Le commissaire aux forces armées est une fonction occupée depuis 1956 et consiste en une personne intermédiaire entre l'armée et le parlement. Elle est chargée de l'inspection du commandement interne et du respect des droits de l'homme au sein des troupes. Ainsi, tout soldat qui se sent discriminé peut s'adresser au commissaire sans passer par la hiérarchie.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Défense :

- Compte tenu des problèmes qui sont survenus au sein de l'armée luxembourgeoise entre la direction et la représentation du personnel, Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'une fonction de commissaire aux forces armées, à l'instar de notre voisin allemand, pourrait être envisagée pour l'armée luxembourgeoise ?
- Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il m'en expliquer les raisons ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il me dire s'il est disposé à proposer une telle initiative et m'en indiquer le calendrier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le 24 JAN. 2020

Dossier suivi par:
Gilles Feith
Tél.: 247-82816
E-mail: gilles.feith@def.etat.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
24 JAN. 2020

n. réf.: A37.34.20

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

Objet : Question parlementaire n°1679

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

François Bausch
Ministre de la Défense

Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 1679 du 9 janvier 2020 de l'honorable Député Marc Spautz au sujet de l' « Instauration d'un commissaire aux forces armées »

Les récents problèmes survenus entre la direction et la représentation du personnel de l'Armée sont exceptionnels et ne concernent pas une atteinte aux droits fondamentaux des membres de l'Armée. Ces problèmes ne font donc pas partie des attributions d'un « commissaire » à l'image du modèle allemand du « Wehrbeauftragter » cité en exemple. La création d'une telle fonction ne présente donc que peu d'intérêt dans une situation pareille, raison pour laquelle une initiative dans ce sens ne s'impose pas.